

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 23/136/AC

SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2023

OBJET : ACTION CULTURELLE

Modification de la grille tarifaire pour les spectacles et manifestations culturelles de la ville de Portivechju.

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 octobre 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Christiane REVEST ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

Avient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jacky AGOSTINI ; Jean-Claude TAFANI à Vincent GAMBINI ; Gérard CESARI à Grégory SUSINI ; Marie-Luce SAULI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Janine ZANNINI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI à Claire ROCCA SERRA ; Ange Paul VACCA à Nathalie MAISETTI ; ; Georges MELA à Jean-Michel SAULI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} adjointe déléguée à la culture, à l'éducation, aux relations avec l'université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des patrimoines, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

En janvier 2024, la salle rouge, salle de spectacle du Centre culturel municipal, rouvrira ses portes au public.

Dès lors, une programmation de spectacles vivants de qualité sera proposée aux porto-vecchiais, diverse et ouverte au plus grand nombre.

Cette ambition amène un changement de stratégie tarifaire qui vient remplacer celle précédemment fixée par la délibération n°20/100/AC du 12 octobre 2020.

Des tarifs mieux définis, simplifiés et harmonisés permettront :

- une tarification accessible ;
- une remise de 20% aux adhérents de l'Animu (sur présentation de la carte d'abonnement à l'Animu) ;
- une catégorisation des spectacles ;
- une gratuité pour tous les enfants de moins de 12 ans ;
- un tarif ramené à 50% pour les 12-25 ans, pour les + de 65 ans, les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA et les adhérents au CASC (sur présentation de justificatifs).

La grille tarifaire est fixée comme suit :

| CATEGORIES | Plein Tarif | Adhérents de L'Animu | 12 à 25 ans, + 65 ans, Demandeurs d'emplois, Allocataires RSA, Adhérents CASC |
|------------|-------------|----------------------|---|
| A | 30 € | 24 € | 15 € |
| B | 20 € | 16 € | 10 € |
| C | 10 € | 8 € | 5 € |

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20/100/AC du 12 octobre 2020 portant mise en place d'une grille tarifaire pour les spectacles et manifestations culturelles de la ville de Portivechju,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 06 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la modification de la délibération n°20/100/AC du 12 octobre 2020 portant mise en place d'une grille tarifaire pour les spectacles et manifestations culturelles de la ville de Portivechju.

ARTICLE 2 : de fixer les tarifs pour les spectacles et manifestations culturelles de la ville de Portivechju conformément à la grille ci-dessous :

| CATEGORIES | Plein Tarif | Adhérents de L'Animu | 12 à 25 ans, + 65 ans, Demandeurs d'emplois, Allocataires RSA, Adhérents CASC |
|------------|-------------|----------------------|---|
| A | 30 € | 24 € | 15 € |
| B | 20 € | 16 € | 10 € |
| C | 10 € | 8 € | 5 € |

ARTICLE 3 : Les recettes correspondantes seront constatées aux budgets correspondants :
Chapitre 70 : Produits des services.
Compte 7062 : redevances et droits des services à caractère culturels.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

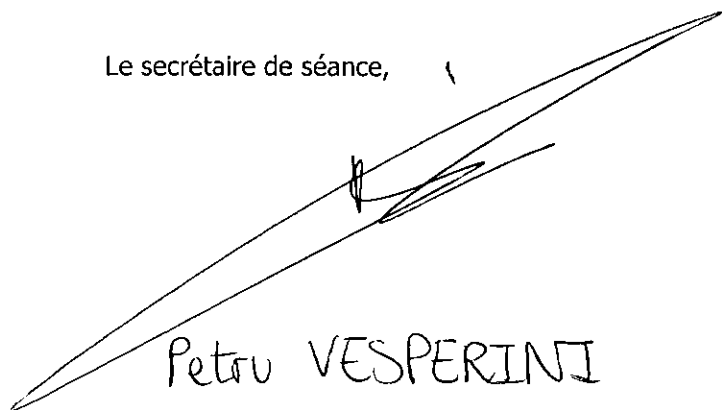
| | |
|-------------------------------|----------|
| Nombre de membres en exercice | 33 |
| Nombre de membres présents | 18 |
| Nombre de procurations | 11 |
| Nombre de suffrages exprimés | 29 |
| Votes : pour | |
| dont procurations | |
| contre | |
| dont procurations | |
| abstention | |
| dont procurations | |
| unanimité | X |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance, \

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a cursive, elongated shape. The signature is positioned above the printed name.

Petru VESPERINI